

Domaine Public

Le 4 mars 2025

**ARRETE TEMPORAIRE N° 175/2025**

Code Voie : 1187  
Rue Saint Joseph

Le Maire de la ville de BASTIA,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2211-1 et L2213-1 à L2213-6-1

**Vu** le Code de la route,

**Considérant** la demande de l'Archiconfrérie Saint Joseph représentée par son président Mr Gandolfi Joseph Paul, qui sollicite l'autorisation de réglementer le stationnement dans le cadre de la manifestation « FETE DE LA SAINT JOSEPH » au droit de la rue Saint Joseph.

**ARRETE**

**Article 1** : Les prescriptions du présent arrêté entrent en application le **mardi 18 mars 2025 à 7h00 au mercredi 19 mars 2025 à 20h00.**

**Article 2** : Le stationnement est **interdit rue Saint Joseph** aux emplacements délimités par le demandeur.

**Article 3** : Le stationnement des véhicules contrevenant aux prescriptions du présent arrêté, est réputé gênant, conformément à l'article R. 417- 10 du code de la route.

**Article 4** : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place au minimum 7 jours avant sa date d'effet par le demandeur sur les zones dont le stationnement est gratuit et au minimum 48h avant la date d'effet sur les zones dont le stationnement est payant. Le demandeur est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son événement.

**Article 5** : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Bastia, Madame la Directrice Interdépartementale de la Police Nationale de Haute-Corse, Madame la Directrice de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire et par délégation  
L'Adjoint déléguée



Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif de Bastia peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)